



**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



LGT Guy CHAUVET

Rue de l'Éperon

BP 10069

86206 LOUDUN CEDEX

05 49 98 17 51

Courriel : ce.0860021f@ac-poitiers.fr

## PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Jeudi 2 février 2023 – 18h00

Année scolaire : **2022-2023**

Numéro de séance : **3**

Date de transmission de la convocation: **23 janvier 2023**

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : **oui**

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : **non**

(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. BROUTIN**

Secrétaire de séance : **M. COUNE**

Nombre de présents : 25 (quorum atteint)

### Ordre du jour

- 1. PV CA du 22 novembre 2022**
- 2. Voyage à Paris (visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale)**
- 3. Voyage en Allemagne**
- 4. Diverses conventions et contrats**
- 5. Charte d'utilisation des fonds sociaux**
- 6. Adhésion Groupements d'achats**
- 7. Tarifs remboursements stage BTS**
- 8. Tarifs dégradations**
- 9. Point travaux (Rénovation du bâtiment A + sanitaires)**
- 10. Présentation du rapport d'auto évaluation**
- 11. Répartition de la DGH 2023**
- 12. Questions diverses (Désherbage romans du CDI)**

### Annexes :

- 1. Etat de presence**
- 2. Détails voyage à Paris + budget**
- 3. Budget voyage en Allemagne**
- 4. Convention sale de musculation**
- 5. Charte utilisation fonds sociaux**
- 6. Formulaire remboursement frais de stage BTS**
- 7. Désherbage romans du CDI**

Le quorum est atteint avec 23 membres présents. M. Broutin, proviseur adjoint, présidera cette séance.

### **1. PV CA 22 novembre 2022**

**Pour : 23    Abstention : 0    Contre : 0**

*Entrée de M. OUVRARD et Mme Nouchet à 18h10*

### **2. Sortie à Paris**

Fusion de deux projets avec Mme Abot et M Capraz sur la démocratie, découverte des différentes institutions françaises. Les participants visiteront le Sénat, l'Assemblée nationale, le Panthéon et une visite des lieux clés de Paris. Ils seront accompagnés par deux personnalités locales de la vie politique française, Nicolas Turquois député et Bruno Belin sénateur. Il est demandé une participation de 27€ qui sera soumis au vote

Les détails de ce projet sont en annexe 2

Principe pédagogique : **Pour : 25    Abstention : 0    Contre : 0**

Participation des familles : **Pour : 25    Abstention : 0    Contre : 0**

### **3. Sortie en Allemagne**

Le principe pédagogique été voté lors de la séance du 8 novembre 2022. Les élèves seront logés par des familles d'accueil. Les correspondants allemands viendront lors de la semaine du 20 mars. Le voyage en Allemagne aura lieu du 27 avril au 5 mai 2023

Un rappel est fait sur la possibilité d'utiliser le fonds social pour les familles les plus modestes

Augmentation de la participation expliquée par la hausse du coût du transport et de la faible demande pour le voyage. Le lycée finance 1000€ pour les deux accompagnateurs. Il est demandé aux familles une participation de 400€ soumise au vote du conseil d'administration.

Le budget détaillé est en annexe 3

**Pour : 25    Abstention : 0    Contre : 0** (participation de la famille)

### **4. Charte fonds sociaux**

Cette charte permet d'expliquer le fonctionnement du fonds social lycéen et de mettre en place des barèmes pour étudier les dossiers en commission. L'établissement a la volonté de lancer régulièrement des campagnes de fonds social. Une commission se réunit pour étudier Des subventions sont versés pour la demi-pension, l'hébergement, des fournitures etc.

La charte avec ses principes et barème est en annexe 4

**Pour : 25    Abstention : 0    Contre : 0**

## **5. Convention mise à disposition de la salle de musculation**

Convention tripartite signée pour 3 ans entre la commune, le lycée et la salle. Permet aux élèves d'accéder à la salle de musculation sur les créneaux d'EPS.

La convention est en annexe 5

**Pour : 25    Abstention : 0    Contre : 0**

## **6. Adhésion groupement d'achat (2 votes)**

Groupement de commande le retrait de déchets toxiques de laboratoire avec le lycée N Mandela

**Pour : 25    Abstention : 0    Contre : 0**

Groupement d'achat pour l'achat d'extincteur et papier pour la reprographie avec le lycée V Hugo

**Pour : 25    Abstention : 0    Contre : 0**

## **7. Tarifs remboursement frais de stage**

Document rempli par tous les élèves de BTS en stage. L'établissement peut rembourser selon un barème. (Cf document formulaire demande de remboursement de stage). L'étudiant le remplit, fournit un RIB afin d'être remboursé. La distance est calculée via Michelin. Même si un élève n'a pas de frais de stage, le lycée doit aussi faire remplir ce document permettant de justifier l'état néant de frais en cas de contrôle.

Le document est en annexe 6

**Pour : 25    Abstention : 0    Contre : 0**

## **8. Tarifs dégradation**

Ci-dessous les tarifs dégradations soumis au vote :

- Carnet de correspondance : 1,60 €
- Livres / manuels perdus ou dégradés : Prix d'achat
- Clé d'ascenseur : 50 €
- Carte de self : 8 €
- Autres dégradations : Remplacement au prix d'achat

## **9. Point travaux pour information**

Le toit doit être fini fin mars. Fenêtres posées fin mai. Escaliers intérieurs, un marché sera proposé fin février. Les prix ont augmenté depuis l'appel d'offre et peuvent poser problème.

Concernant les sanitaires, priorité donnée aux sanitaires des enseignants compte tenu de leur état.

Concernant les WC élèves, selon un sondage fait auprès des élèves, les sanitaires genrés et cloisonnés sont privilégiés. Les travaux seront faits pendant les vacances scolaires.

Départ de Mme Cotard à 18h44

## 10. Rapport autoévaluation

5 Axes stratégiques ressortent :

- Travailler et renforcer la vigilance autour du harcèlement. Une cellule de lutte contre le harcèlement va être mise en place. Des formations seront proposées aux personnels et élèves de la cellule.
- Renforcer le dispositif d'aide au travail et développer la remédiation : Mettre en place des tutorats entre pairs. Mise en place d'écrans interactifs dans les salles 13 et 14. Des enseignants d'anglais et de maths suivent des formations sur l'intégration de l'IA dans le cadre pédagogique. Des tâches peuvent être faites par l'IA sous la supervision de l'enseignant. A moyen terme, les salles 101 et 102 peuvent devenir des salles plus axées sur les outils numériques.
- Accompagner les élèves et les former face au stress de l'évaluation : Du temps de suivi du stress pourra être mis en place.
- Mieux informer et communiquer avec l'éco système du lycée Guy Chauvet (parents, personnels, élèves, partenaires extérieurs, etc) : Création d'un annuaire des enseignants, mise en place d'une newsletter mensuelle
- Ouverture à l'international : Accréditation Erasmus+. Faire des partenariats dans d'autres pays européens. Une demande de subvention de 20 000€ passera à une commission permanente. Mobilité prévue en Roumanie à Galati et probablement en Espagne. L'établissement participe déjà au dispositif d'échange Cruzando Fronteras avec 3 élèves de seconde.

Les 14 et 16 mars, des évaluateurs externes viendront dans l'établissement pour procéder à l'évaluation de l'établissement. Ils interrogeront l'ensemble des acteurs du lycée Guy Chauvet et s'appuient sur le rapport d'autoévaluation finalisé en décembre 2022.

## 11. Dotation Globale Horaire

Lexique :

**Part fixe** : Pour mettre tous les cours de base

**Part variable** : Options, dédoublement, co-intervention, suivi de l'élève, création de nouveau groupe

**HP** : Pour mettre les heures sur le service de base d'un enseignant

**HSA** : Heures supplémentaires annuelles, c'est en complément du service de base. Jusqu'à deux heures peuvent être imposées par le chef d'établissement

**Pondération** : classe à examen, 1h enseignée = 1,1 payée (pré-bac) 1,25 en BTS

**IMP** : Permet d'accorder une rémunération supplémentaire pour une mission particulière (Coordo de niveau, RUPN, référent culture par exemple)

Il a déjà été présenté au CVL et au conseil pédagogique. Il est présenté au CA sans vote car nous ne compterons pas de delta de poste.

En amont, le rectorat demande au Proviseur une prévision des effectifs (sauf pour la 2nde) :

- 172 en 2nde donc 5 divisions
- 170 en 1ere (116 en G, 34 STMG, 20 STSS). Ouverture d'une 4eme 1ere G
- 119 élève en term (82 en G ,24 en STMG,13 en STSS)

Présentation de la répartition horaire :

Le rectorat attribue une enveloppe de 788,5h. 15h attribués aux établissement fragiles selon l'IPS. C'est un indicateur mesurant la situation sociale des élèves face aux apprentissages.

2nde :

- Le suivi est maintenu et permet aux élèves de suivre des cours de méthodologie, l'orientation etc
- Les options sont maintenues
- 17,5h pour la création de groupes (Anglais, Espagnol,SNT,Physique-chimie,etc) et 10h en suivi

1ère :

- 1h30 de maths pour tous les élèves n'ayant pas choisi la spécialité soit 3h pour deux groupes
- Le suivi est maintenu, 1h hebdomadaire
- 56h financées pour 14 groupes de spécialités (soit 4h par groupe de spécialité) avec un surcoût de 8h

Term :

- Suivi proposé en terminale mais compliqué à mettre en place pour des raison d'EDT
- 6h pour l'AS le mercredi après midi
- Ouverture d'un nouveau groupe plus coûteux (6h par groupe de spécialité). 5 groupes prévoient d'être ouverts soit 30h de surcoût

Dotation globale : 788,5 (Dont 697,6 en heure poste et 90,9 en HSA) avec un reliquat de 18,5h. L'établissement garde une marge en cas d'ouverture d'un groupe de spécialité en fonction de l'inscription.

Un point de vigilance est fait sur l'importance de s'engager sur les options car la prévision est faite en janvier pour arbitrer la répartition des heures. Il est rappelé que le coût d'une heure est indépendant de l'effectif.

Répartition des services (cf définition d'heure poste, HSA, IMP)

L'ensemble des heures est ventilé sur les différents postes avec des heures postes (18h pour un certifié ou 15h pour un agrégé) et des heures supplémentaires annuelles.

BMP : Bloc de moyen provisoire, permet à un enseignant extérieur au lycée de faire des heures pour compléter son service.

- Stagiaire en lettre
- En maths, BMP de 18h (1 poste complet) car le poste est fragile et risque d'être soumis aux fluctuations d'effectif et vis à vis de la SNT.
- Anglais : BMP de 6h
- HG : 2 BMP dont un BMP 18h. Mme Guillot sera à temps partiel et passera sur un temps plein en 2024.

- SVT : Poste laissé vacant par M. SEGGIO

Désherbage romans (annexe 7) :

Évacuer des romans et revues pour en remplacer des nouveaux.  
Ils pourront être détruits ou donner à des personnels ou élèves

**Pour : 24   Abstention : 0   Contre : 0** (dons aux personnels et élèves du lycée)  
**Pour : 24   Abstention : 0   Contre : 0** (recyclage papier)

La séance est levée à 19h45. Le président de séance remercie l'ensemble des membres

Le secrétaire de séance

Valentin COUNE

Le président du conseil d'administration

William BROUTIN



The stamp is circular and contains the text: "LE GUY CHAUVE LOUBUN", "Secrétaire Adjointe", and a star at the bottom.

<b>ETAT DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 février 2023</b>
--

MEMBRES DE DROIT		P	E	Abs
<b>Proviseur</b>	CARDONA Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Proviseur adjoint</b>	BROUTIN William	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Gestionnaire</b>	COTARD Marlène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>CPE</b>	FAUQUEMBERGUE Béatrice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Titulaires	P	E	Abs	Suppléants	P	E	Abs
<b>Élus Locaux</b>	LIEBOT Stéphanie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAMBERT Sandrine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	TROUSELLE Yves	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	WASZAK Reine-Marie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	Werner KERVAREC	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sylvie BARILLOT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Titulaires	P	E	Abs	Suppléants	P	E	Abs
<b>Représentants des parents d'élèves</b>	HELLEQUIN Laura	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MARCHE Lydie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	PASCAULT Cécile	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NOUCHET Sandrine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CREMADES Florence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PENOT Muriel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	AUBOUR Stéphanie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARNAUD Fabienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MAÇONNERIE Sébastien	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VANDEN ABEELE Sophie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Titulaires	P	E	Abs	Suppléants	P	E	Abs
<b>Représentants du personnel</b>	COUNE Valentin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	PROD'HOMME Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	MAROT Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

	Titulaires	P	E	Abs	Suppléants	P	E	Abs
<b>Représentants du personnel enseignant et d'éducation</b>	LE GOVIC Myriam	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEGEARD Nathalie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	OUVRARD Johan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PERROT Laurence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CUAU-GILLET Noëlla	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CAPRAZ Abdurrahman	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CHASSIER Mariannick	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FOUSSEREAU Christelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	PRIOU Jean-Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RICHARDEAU Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	AUBAGNAC Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	BUCHER Eloïse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

	Titulaires	P	E	Abs	Suppléants	P	E	Abs
<b>Représentants des élèves</b>	VALLEE Noa	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MEUNIER—HIRET Alex	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	SAVIN PROD'HOMME Mathis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FEVE Isalys	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	DEMONTOUX Louanne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TERRASSIER Matéo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MEYER Luce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GRASSET Lucas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Titulaire	P	E	Abs	Suppléant	P	E	Abs
<b>Élèves post-bac (BTS)</b>	FROIDEVAL Ambre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JUBAULT Morgan	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Lycée Général et Technologique Guy Chauvet  
Parcours citoyen

## **fondements et expérience de la démocratie**

### **THÉMATIQUES DU PROJET**

- La laïcité et la construction de l'Esprit critique
- L'apprentissage de la citoyenneté et/ou la formation des élus, la promotion de l'expression et la communication des élèves au sein du lycée

Description du projet

### **Description du projet pour les élèves de Mme ABOT :**

Dans le cadre de l'enseignement de l'EMC sur les fondements et l'expérience de la démocratie, les élèves de Terminale générale 2 ont l'opportunité de rencontrer M. BELIN sénateur de la circonscription, M. TURQUOIS député de la 4ème circonscription de la Vienne ainsi que M. DAZAS Maire de la ville de Loudun. L'objectif est de faire comprendre aux élèves l'importance de la démocratie ainsi que les rouages de celle-ci dans le cadre de leur futur engagement de citoyen électeur.

M. BELIN est intervenu le 9 Janvier 2023, il a présenté le rôle et les missions d'un sénateur. Tout en faisant un rappel historique de ce qu'est le Sénat.

M. TURQUOIS interviendra le 27 Janvier 2023 afin d'échanger avec les élèves sur le rôle et les missions d'un député aussi bien dans le cadre de l'Assemblée Nationale qu'en circonscription. Un deuxième temps sera alloué à la mise en place d'un jeu de rôle autour de la loi animé par M. TURQUOIS et en collaboration avec Mme ABOT.

M. DAZAS interviendra à une date ultérieure que nous devons encore définir. Cette rencontre sera l'occasion de discuter avec les élèves des instances démocratiques à l'échelle locale. M. DAZAS doit être accompagné d'un adjoint afin que les élèves prennent conscience de tous les niveaux d'engagements citoyens.

A l'issue de ces rencontres, les élèves de Terminales ont l'opportunité de visiter les hauts lieux de l'exercice démocratique. D'une part l'Assemblée Nationale, et l'après-midi en alternance le Sénat et le Panthéon.

La visite du Panthéon est l'occasion de faire un rappel sur l'enracinement et de l'engagement républicain en France.

### **Description du projet pour les élèves de M.CAPRAZ**

Dans le cadre de l'enseignement du droit en 1<sup>re</sup> STMG, il est fait mention de l'exercice de la citoyenneté à travers nos institutions. En effet, les lieux de pouvoir sont trop souvent des lieux abstraits. L'élève ne se sent pas concerné par ces lieux de démocratie que sont l'Assemblée Nationale et le Sénat. En ce qui concerne le groupe STMG, une visite de l'Assemblée Nationale sera prévue avec un guide conférencier. M.le député TURQUOIS sera présent afin de répondre aux différentes questions.

Pour compléter cette journée, une visite du Panthéon sera organisée l'après-midi, un travail sur l'ancrage de la citoyenneté au début de la 3ème République sera le point d'orgue.

Puis, en fonction de la sortie du Panthéon, une visite historique sera organisée en faisant mention des hauts lieux de l'histoire de France.

Qui est à l'origine du projet ?

Mme Abot et M.CAPRAZ

Date de début, durée, étapes de l'action, valorisation de l'action ?

La date de départ pour Paris est le 31/05/2023. Le programme s'établit sur une journée, retour le soir même.

### **Programme prévisionnel :**

- Le départ doit se faire de la ville de Loudun le mercredi 31 mai 2023.
- La visite de l'Assemblée Nationale est prévue à 10h40 (Présence du député Nicolas TURQUOIS)
- Possibilité de déjeuner dans un local du Sénat si la météo est mauvaise (12h)
- La visite du Sénat et du Panthéon pour le groupe de Mme ABOT avec une alternance des groupes ; Visite du Panthéon pour le groupe n°1 de terminale à 14h, puis visite du Sénat à 16h15  
Visite du Sénat pour le groupe n°2 de terminale à 14h puis du Panthéon à 16h30.
- Visite du Panthéon pour le groupe de M.CAPRAZ ( la classe de STMG restera plus longtemps à partir de 14h , avec le groupe n1 de Mme Abot).
- Visite des rues historiques de la ville de PARIS (travail avec Mme GUILLOT en cours) à partir de la sortie du Panthéon pour le groupe de M.CAPRAZ.

Dans le cadre du parcours citoyen, un axe de travail a été développé au sein des cours pour deux classes. Des rencontres avec des acteurs élus et engagés dans la vie citoyenne (sénateur, député, maire) ont été organisées pour donner aux élèves des modèles d'engagement républicain. Cette sensibilisation a pour d'amener nos jeunes élèves à s'engager, à voter, à participer activement à la vie lycéenne, à la vie démocratique et à devenir des citoyens avertis.

La visite de l'Assemblée Nationale, du Sénat et du Panthéon est un aboutissement de ce travail mené tout au long de l'année et l'occasion d'être accueilli par le Député et le Sénateur in situ.

### **Évaluation du projet :**

- Quels impacts/résultats sont attendus ?

Il y a une volonté de fédérer et de mobiliser autour d'un projet. Le voyage peut ainsi constituer le fil conducteur de toute une année, autour d'un projet pédagogique. Un tel voyage sera l'occasion de faire évoluer les représentations des apprentissages scolaires grâce à un contact direct avec l'environnement « politique ». La découverte des institutions ne procure pas les mêmes émotions que des reproductions sur papier ou écran. Cela donne du sens aux apprentissages, parfois abstraits. Le voyage scolaire permet aussi de mobiliser les savoirs de différentes disciplines et de les rendre complémentaires.

- Comment pensez-vous les mesurer ?

Cette mesure peut être l'occasion de la mise en place d'un questionnaire ou un baromètre sur leurs impressions, leurs interrogations sur le voyage et les axes d'amélioration de la prestation. Mais aussi, la mise en place d'un feed-back, si possible, lors du projet. Ces différents points seront des éléments qui pourront nous aider pour la préparation de futurs projets concernant la visite de nos institutions

- Nombre d'élèves potentiellement concernés par l'action ? dans description du projet

57 élèves sont concernés

### **Budget prévisionnel (préciser la nature de chaque poste) :**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>BUS_Loudun_Paris 3500 €</b>	Participation du lycée : 500 €
	Participation familles : 1500 €
	Subvention demandée au Conseil Départemental 500 €
	Subvention demandée au conseil Régional 500€
	Subvention demandée au CAVL : 500 €
Total : 3500 €	Total : 3500 €

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
MODALITES DE FINANCEMENT  
D'UN VOYAGE D'ELEVES  
FACULTATIF**

Accompagnateur responsable	Madame ABOT et Monsieur CAPRAZ		
Destination	Assemblée Nationale Paris		
Date	mercredi 31 mai 2023		
Objectifs pédagogiques			
Classe(s) concernée(s)	1ère STMG - TG2 - Option DGEMC		
Nombre d'élèves	60	Nombre d'accompagnateurs	5
Nombre total de participants	65		

<b>BUDGET PREVISIONNEL</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Ouverture de crédits</b>		<b>Prévisions de recettes</b>	
<b>Transport(s)</b> Loudun/Paris	1 755,00 €	<b>Subventions diverses</b>	
		Etat :	
<b>Hébergement</b>		Autres :	
Elèves :			
Chauffeur :			
Accompagnateurs :			
<b>Entrées (musées, spectacles...)</b>		<b>Dons</b>	
		Association de parents :	
		Foyer socio-éducatif :	
		Autres :	
<b>Frais divers (téléphone, timbres,...)</b>		<b>Ressources propres (lycée Guy Chauvet)</b>	
		part accompagnateur	135,00 €
		part complémentaire lycée	
<b>Divers</b>		<b>Participation des familles</b>	
		nbr eleves	prix
		60	27,00 €
			1 620,00 €
		<b>Reversement du collège</b>	- €
<b>TOTAL DEPENSES LYCEE</b>	1 755,00 €	<b>TOTAL RECETTES</b>	1 755,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	1 755,00 €		
<b>COUT INDIVIDUEL REEL</b>		<b>PARTICIPATION DEMANDEE AUX FAMILLES</b>	<b>27,00 €</b>
coût total du voyage / nombre total de participants (élèves et accompagnateurs)	27,00 €		

**Le conseil d'administration délibère sur les points suivants :**

- ▶ la signature des contrats et conventions liés à ce voyage
- ▶ l'acceptation du principe et la perception des dons pour le voyage concerné
- ▶ la perception de la participation des familles inscrite ci-dessus
- ▶ l'approbation de la contribution d'un autre service
- ▶ les modalités en cas de :
  - **DESISTEMENT DES ELEVES**
  - **ANNULATION DU VOYAGE**

le chef d'établissement,

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
MODALITES DE FINANCEMENT  
D'UN VOYAGE D'ELEVES  
FACULTATIF**

**Annexe 3**

Accompagnateur responsable	Madame Pauline GRILLET		
Destination	Beilngries (Allemagne)		
Date	du 28/04/2023	au 05/05/2023	
Objectifs pédagogiques			
Classe(s) concernée(s)	LV 1 et 2 Allemand (collège Joachim Du Bellay et lycée Guy Chauvet)		
Nombre d'élèves	24	Nombre d'accompagnateurs	3
Nombre total de participants	27		

<b>BUDGET PREVISIONNEL</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Ouverture de crédits</b>		<b>Prévisions de recettes</b>	
<b>Transport(s)</b>		<b>Subventions diverses</b>	
Loudun/Beilngries	9 950,00 €		
Loudun/Parc du Futuroscope	452,00 €	Etat : OFAJ	2 000,00 €
<b>Hébergement</b>		Autres : REGION	
Elèves :	0,00 €		
Chauffeur :	525,00 €		
Accompagnateurs :	385,00 €		
<b>Entrées (musées, spectacles...)</b>		<b>Dons</b>	
Parc du Futuroscope (15€ x 27)	405,00 €	Association de parents :	
Frais de gestion /annulation Parc du Futuroscope	57,50 €	Foyer socio-éducatif :	
Visites et musées en Allemagne	1 000,00 €	Autres :	
Séances de cinéma Loudun	300,00 €		
<b>Frais divers (téléphone, timbres,...)</b>		<b>Ressources propres (lycée Guy Chauvet)</b>	
Regie		part accompagnateur	994,41 €
Visites et musées en Allemagne		part complémentaire lycée	10,28 €
<b>Divers</b>		<b>Participation des familles</b>	
		nbr eleves prix	
		20 400,00 €	8 000,00 €
Repas restaurant accueil 30€ x10	300,00 €	<b>Reversement du collège</b>	<b>2 419,81 €</b>
Collation accueil des correspondants	50,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES LYCEE /COLLEGE</b>	<b>13 067,00 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 424,50 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 424,50 €</b>
<b>COUT INDIVIDUEL REEL</b>		<b>PARTICIPATION DEMANDEE AUX FAMILLES</b>	<b>400,00 €</b>
coût total du voyage / nombre total de participants (élèves et accompagnateurs)	497,20 €		

0,00 €

**Le conseil d'administration délibère sur les points suivants :**

- ▶ la signature des contrats et conventions liés à ce voyage
- ▶ l'acceptation du principe et la perception des dons pour le voyage concerné
- ▶ la perception de la participation des familles inscrite ci-dessus
- ▶ l'approbation de la contribution d'un autre service
- ▶ les modalités en cas de :
  - **DESISTEMENT DES ELEVES**
  - **ANNULATION DU VOYAGE**

le chef d'établissement,

demander à Mme Griller a quoi corespond l'hebergement des accompagnateurs c'est pour nos enseignants en Allemagne ?



## CHARTRE D'UTILISATION DES FONDS SOCIAUX

### Références légales :

- Circulaire n° 2017-122 du 22 août 2017, fonds social collégien, fonds social lycée, fonds social pour les cantines

### 1) Principes généraux

Le fonds social pour les cantines a pour objet de faciliter l'accès à la restauration scolaire des lycéens en situation de précarité.

Le fonds social lycéen est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des lycéens ou leurs familles pour assumer les dépenses liées à la scolarité ou à l'internat.

Le fonds social régional a pour objet de faciliter l'accès à la cantine, à l'internat mais aussi aider aux dépenses liées à la scolarité des étudiants (élèves de BTS scolaires) et des lycéens.

Ces aides financières sont exceptionnelles et individualisées, elles n'ont donc pas un caractère automatique.

Elles sont indépendantes des bourses et peuvent s'y ajouter si le montant des bourses nationales et des aides complémentaires ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins scolaires.

### 2) Constitution de la demande d'aide

La constitution d'une demande ne doit pas être un obstacle. Le dossier demandé aux familles est simple.

L'imprimé de demande d'aide est accessible à l'élève ou à sa famille au lycée auprès de l'intendance ou du secrétariat.

Le dossier complété accompagné des pièces demandées est à remettre à l'intendance.

L'Adjointe-Gestionnaire peut recevoir les familles en très grandes difficultés pour les aider à instruire les demandes.

La demande d'aide concernera des frais en lien direct avec la scolarité : frais de demi-pension ou d'internat, matériel et équipement scolaire (ex. fournitures, livres, tenues sportives), sorties et voyages scolaires ...

### 3) Commission

#### **- Composition de la commission**

Le Proviseur préside une commission qui comprend le Proviseur-Adjoint, l'Adjointe-Gestionnaire, la Conseillère Principale d'Éducation, l'infirmière et un représentant des parents d'élèves.

#### **- Fonctionnement de la commission**

En tant que président de la commission, le Proviseur recueille l'avis des membres de la commission sur les demandes et décide l'attribution de l'aide.

En cas d'urgence, le proviseur peut accorder une aide dont il informera la commission ultérieurement.

Les résultats de la commission font l'objet d'un procès-verbal établi par l'Adjointe-Gestionnaire. Les familles sont informées par courrier (accord ou refus).

### 4) Calcul du Quotient Familial

**$((\text{Revenu brut global du dernier avis d'imposition} / 12) + \text{prestations familiales}) / \text{nombre de part}$**

Si les ressources ont changé, les familles fourniront les documents justifiant de ce changement (divorce, décès, perte d'emploi, faillite, surendettement, etc....).

### 5) Barème

QF > 360€	100 % d'aide
QF entre 360€ et 410€	80% d'aide
QF entre 410€ et 470€	60% d'aide
QF entre 470 € et 520€	40% d'aide
QF entre 520 € et 580€	20% d'aide
QF entre 580 € et 630€	10% d'aide
Au-delà de 630€	Aide exceptionnelle à l'appréciation de la commission







**ATTESTATION DE PRÉSENCE EN STAGE**  
DU AU

NOM :  
Prénom :

Dates de présence	Dates de présence

Cachet de l'entreprise

Signature du maître de stage



**MODALITÉS DE REMBOURSEMENT  
DES FRAIS DE STAGE BTS**

Présentées au Conseil d'Administration du 02 Février 2023



**Lycée Guy Chauvet**  
Rue de l'Éperon  
BP 10069  
86206 LOUDUN CEDEX

☎ : 05 49 98 17 51

Affaire suivie par :

Marlène COTARD,  
Adjointe-gestionnaire

Service gestion  
Int.0860021f@ac-poitiers.fr

**Objet** : Remboursement des frais de stage en entreprise

Il s'agit, dans la limite des crédits disponibles d'étudier le remboursement du surcoût occasionné par les stages par rapport à la scolarité ordinaire.

**1) TRANSPORT**

Les remboursements des frais de transport pris en compte sont :

**. Sur justificatifs :**

Dépenses réelles prises en compte (Billet de train, carte de transport, etc)

**. Sans justificatifs :**

Sur la base du coût moyen d'un billet de seconde classe du tarif SNCF, soit 0,12 € du Km au 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

Le trajet pris en charge est le plus court entre le domicile/lieu de stage ou le lycée/lieu de stage.

Le remboursement des trajets est effectué comme suit :

- Si le trajet est inférieur ou égal à 30 kms : 1 aller-retour par jour,
- Si le trajet est compris entre 31 et 100 kms : 1 aller-retour par semaine
- Si le trajet est supérieur à 100 kms : 2 allers-retours, si la durée du stage est de 1 à 5 semaines ou 4 allers-retours, si la durée du stage est de 6 à 8 semaines.

Chaque trajet devra être mentionné avec les dates précises de présence dans l'entreprise.

Le lieu de départ du trajet pris en compte est le lieu le moins éloigné du lieu de stage : Le domicile ou le lycée.

Si le stage se déroule dans la commune de Loudun, dans la résidence habituelle ou dans la commune d'hébergement du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

Les frais de péage ne sont pas remboursés.

Les distances prises en compte sont celles calculées par le site Internet « ViaMichelin ».

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

La Ville de Loudun, propriétaire, représentée par son Maire en exercice, M. Joël DAZAS, dénommée « la ville » dans la présente convention,

d'une part,

**ET**

L'Espace Forme Loudunais, déclarée en Sous-préfecture de Châtelleraut le 21/01/2000 sous le numéro W 86 100 2164 dont le siège social se situe à Loudun, représentée par son Président en exercice, M. Sébastien POIRIER, dénommée « l'association » dans la présente convention,

**ET**

Le Lycée Guy Chauvet, représenté par son Proviseur, M. Laurent CARDONA, dénommé le « Lycée » dans la présente convention.

d'autre part,

**« Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Titre I : Dispositions générales**

**Article premier : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les rapports entre la ville, l'association et le lycée en ce qui concerne les modalités de mise à disposition de la salle de musculation et de son matériel.

Il est expressément convenu que la mise à disposition est subordonnée au respect, des obligations et conditions énoncées ci après.

**Article 2 : Description de la salle et du matériel.**

La ville est propriétaire d'une salle de musculation de 163m<sup>2</sup>.

L'association est propriétaire d'un ensemble d'appareils de musculation.

Le Lycée n'aura pas accès au bureau, au hall, ni aux autres salles.

**Article 3 : Conditions d'utilisation**

La ville et l'association s'engagent à mettre à disposition du lycée les équipements cités au précédent article, pendant la période scolaire et uniquement sur les créneaux d'EPS.

Ces créneaux, feront l'objet de renouvellements ou modifications annuelles effectuées à l'issue d'une concertation en début d'année scolaire avec les professeurs d'EPS.

A cet effet, un planning d'utilisation devra être remis au représentant désigné par la ville et au président de l'association.

**Article 4 : Respect des jours et horaires d'utilisation**

Le lycée s'engage à respecter les jours et heures définis au planning d'utilisation ou ceux ayant fait l'objet d'une autorisation écrite particulière en cours d'année scolaire, conformément à l'article 1 de la présente convention.

.../...



## **Titre II : Droits et Obligations**

### **Article 5 : Assurance**

La ville précise qu'elle a souscrit un contrat d'assurance couvrant les responsabilités du propriétaire.

Le lycée s'engage à prendre en charge tous dommages (incendie, explosion, vol, bris de glace, dégâts des eaux, recours des voisins et des tiers, dégradations), qui seraient commis pendant le temps d'utilisation tant sur le bâtiment que sur le matériel de l'association, du fait de ses activités ou des personnes placées sous sa responsabilité.

Pour ce faire, elle s'engage à souscrire à une assurance en responsabilité civile multirisque.

La preuve d'avoir satisfait à ces exigences sera fournie à la ville et à l'association par la production d'une attestation du ou des assureurs.

D'autre part, dans le cadre du respect de l'article L 2131-10 du Code des Communes, la ville ne peut renoncer à exercer toute action en responsabilité à l'égard du lycée pour les dommages que celui-ci pourrait causer.

### **Article 6 : Responsabilité, sécurité**

L'accès à la salle et la pratique de l'activité sportive devra se faire en présence et sous la responsabilité d'un professeur d'EPS. La ville et l'association dégagent toute responsabilité en cas de pratique libre non encadrée.

Un badge sera confié au lycée pour la durée d'utilisation. La reproduction est interdite sans autorisation de la ville. Le cas échéant, le coût de reproduction sera à la charge du lycée.

L'utilisation de la salle devra se faire conformément au règlement intérieur affiché à l'entrée du gymnase et au règlement de l'association en ce qui concerne l'utilisation du matériel.

Le lycée prendra les locaux et le matériel dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance. Un état des lieux a été ou sera dressé en présence du président de l'association, d'un représentant du lycée et d'un représentant désigné par la ville.

Le lycée reconnaît :

- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les respecter.
- avoir procédé, avec les services de la ville, à une visite de l'installation mise à disposition, constaté l'emplacement des dispositifs de secours et reconnu les itinéraires d'évacuation et les issues de secours.

Le lycée s'engage à ne pas dépasser la capacité maximale d'accueil de la salle mise à disposition, définie par la commission de sécurité (1 pers/ 4m<sup>2</sup> d'aire de sport, soit 40 personnes).

Le lycée signalera à la ville toute anomalie ou problème survenu lors de l'utilisation de la salle.

Par ailleurs, s'il constatait un mauvais état du matériel, il ne devra pas l'utiliser et contacter un membre de l'association.

## **Titre III : Conditions d'application, de renouvellement et de résiliation**

### **Article 7 : Durée de la convention et renouvellement**

La ville et l'association s'engagent à prêter les locaux et le matériel concernés par la présente convention pour une durée de 3 ans, à la date de signature de la convention.

La présente convention prend effet à compter du 1er Décembre 2016.

.../...

## **Article 8 : Conditions financières**

Pour un volume annuel de 376 heures d'utilisation, la participation financière du lycée versée à l'association s'élève à 1100 € pour l'année scolaire 2022/2023

Elle sera de :

- 1100 € pour l'année scolaire 2023/2024
- 1100 € pour l'année scolaire 2024/2025

## **Article 9 : Evaluation et révision des conditions financières**

La ville, l'association et le lycée conviennent de faire une évaluation annuelle à l'issue de chaque année scolaire du nombre d'heures d'utilisation de la salle de musculation et du respect des obligations fixées au lycée dans la présente convention.

Si le volume d'heures d'utilisation pour les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025 s'avérait supérieur de 10%, le montant de la participation annuelle du lycée sera réévalué de 10% afin de garantir un tarif horaire identique.

## **Article 10 : Résiliation**

En cas de non-respect de ses obligations, par l'une ou l'autre des parties, la convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trente jours, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Dès que la résiliation deviendra effective, le lycée perdra tout droit à l'utilisation de la salle et du matériel mis à disposition.

## **Article 11 : Attribution de compétence**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement préalablement à la saisine d'une instance juridictionnelle.

En cas de désaccord persistant entre les parties, le tribunal administratif de Poitiers sera seul compétent.

## **Article 12 : Novation**

La présente convention opère novation de toute convention antérieure ayant le même objet.

Fait à LOUDUN, le .....

Pour l'association  
Le Président,  
Sébastien POIRIER

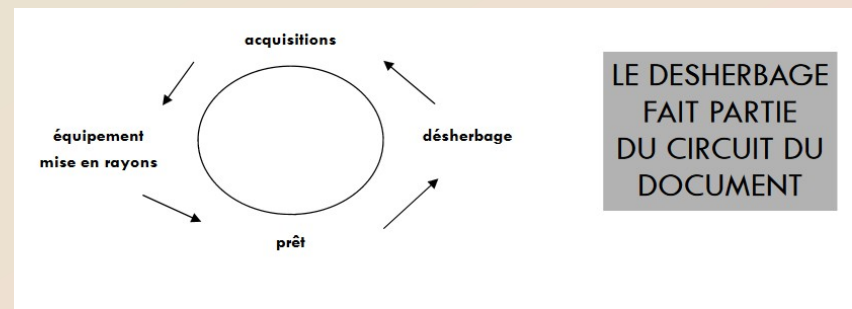
Pour la Ville de Loudun,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

Pour le Lycée Guy Chauvet  
Le Proviseur,  
Laurent CARDONA

## CDI Lycée Guy Chauvet Loudun Désherbage romans

Afin de mettre en valeur et de renouveler le rayon des fictions, les romans trop anciens et non empruntés ont été supprimés de la base documentaires par l'enseignante documentaliste précédente Mme PUAULT.  
946 ouvrages ont été supprimés selon les critères IOUPI.

IOUPI	
<b>I</b>	incorrect, fausse information
<b>O</b>	ordinaire, superficiel, médiocre
<b>U</b>	usé, détérioré, laid
<b>P</b>	périmé
<b>I</b>	inadéquat, ne correspond pas au fonds



### Propositions de recyclage de ces ouvrages :

Projet avec les éco-délégués :

- don aux enseignants et élèves du lycée sur une durée de quelques jours (lieu de présentation CDI et MDL)
- Au terme de ces 15 jours recyclage papier pour la valorisation des déchets

*Ces deux propositions sont soumises au vote des membres du conseil d'administration*

Mme DISSAIS Cécile  
Documentaliste